



Heures supplémentaires = Au mois ou à la semaine

Par routier

Bonjour,

Gros souci ce jour :

J'ai reçu ma fiche de paye et j'ai fais en 4 semaines :

- Semaine du 03/04 au 07/05 = 42h27 soit 03H27 supplémentaires
- Semaine du 10/05 au 14/05 = 43H13 soit 04H13 supplémentaires
- Semaine du 17/05 au 21/05 = 50H23 soit 11H23 supplémentaires
- Semaine du 24/05 au 28/05 = 45H soit 6H00 supplémentaires

Mon contrat est de 39h semaine soit 169 / mois

Or je n'ai été payé que 11h supp car sur le mois j'ai fais un total de 181h et ils considèrent : $181-169 = 11h$,

Les heures supplémentaires peuvent-elles se calculer ainsi ? Je suis très étonné car cela doit fausser beaucoup de choses au mois de Juillet / Août ou Février...

Merci pour vos retours

Par janus2

Bonjour,

En règle générale, les heures supplémentaires se calculent à la semaine.

Code du travail :

Article L3121-29

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Les heures supplémentaires se décomptent par semaine.

Nota :

Semaine du 17/05 au 21/05 = 50H23 soit 11H23 supplémentaires

Là, vous dépassez la durée maximale de 48 heures par semaine !

Par routier

Merci pour ce retour Janus mais l'entreprise me soutient qu'elle est dans son droit, il s'agit de transport de marchandises,

Ce qui m'agace c'est qu'un mois avec 20 jours : $20 \times 7.8 = 156h$,

Si je prends leur raisonnement je serai payé 169h même si j'ai fais mes 20 jours sans dépasser 7.8h mais si je fais 156 je serai payé autant que si je fais 157 / 158 / 159 ... jusqu'à 168h...

Toucher le même salaire pour faire 156h ou 168h c'est louche, 12h sont faites sans que le salaire ne change et elle ne réapparaîtront pas plus tard